



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/30
15 avril 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quatorzième réunion
Montréal, 18 au 22 mai 2015

PROPOSITION DE PROJET : GUINÉE ÉQUATORIALE

Le présent document comporte des commentaires et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUE et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Guinée équatoriale

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principal), ONUDI	65 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)	Année : 2013	5,0 (tonnes PAO)
--	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2013		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					5,12				5,12

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	6,31	Point de départ des réductions globales durables :	6,29
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	2,20	Restante :	4,09

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des PAO (tonnes PAO)	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,8
	Financement (\$ US)	33 900	39 550	0	33 900	0	33 900	141 250
ONUDI	Élimination des PAO (tonnes PAO)	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
	Financement (\$ US)	0	81 750	0	0	0	0	81 750

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	6,29	6,29	5,66	5,66	5,66	5,66	5,66	4,09	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	6,29	6,29	5,66	5,66	5,66	5,66	5,66	4,09	s.o.	
Financement accordé (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	40 000	30 000	0	0	35 000	0	30 000	0	30 000	165 000	
		Coûts d'appui	5 200	3 900	0	0	4 550	0	3 900	0	3 900	21 450	
	ONUDI	Coûts de projet	75 000	0	0	0	75 000	0	0	0	0	0	150 000
		Coûts d'appui	6 750	0	0	0	6 750	0	0	0	0	0	13 500
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	115 000		0	0	0	0	0	0	0	115 000	
		Coûts d'appui	11 950		0	0	0	0	0	0	0	0	11 950
Total des fonds demandés pour l'approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts de projet	0	0	0	30 000	0	0	0	0	0	30 000	
		Coûts d'appui	0		0	3 900	0	0	0	0	0	0	3 900

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
--	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Guinée équatoriale, le PNUE, en tant que principale agence d'exécution, a présenté à la 74^e réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion d'élimination des HCFC (PGEH) d'un montant de 30 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 3 900 \$ US pour le PNUE seulement.¹ La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche et du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2015 à 2016.

Rapport sur la consommation des HCFC

Consommation des HCFC

2. Le gouvernement de la Guinée équatoriale a rapporté une consommation estimée de 5,0 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC pour 2010-2014 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation du HCFC-22 en Guinée équatoriale (donnée de l'Article 7, 2010-2014)

HCFC-22	2010	2011	2012	2013	2014*	Référence
Tonnes métriques	115,71	103,00	98,00	93,00	90,9	114,36
Tonnes PAO	6,36	5,67	5,39	5,11	5,00	6,31

Consommation estimée pas encore déclarée conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal ou du rapport de données du programme du pays.

3. Les données indiquées par le pays démontrent une baisse de consommation du HCFC-22 de 2010 à 2014. En 2013 et 2014, la consommation de HCFC était inférieure à la référence de base.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement de la Guinée équatoriale a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC jusqu'à l'année 2013 dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays, et ces données sont cohérentes avec les données déclarées en vertu de l'Article 7. Les données du programme du pays de 2014 seront présentées en mai 2015.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le gouvernement de la Guinée équatoriale a mis en place des règlements sous-régionaux de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui harmonisent la gestion des substances contrôlées, y compris les HCFC dans la sous-région. Le pays dispose d'un cadre législatif, réglementaire et juridique mis en place pour contrôler l'importation et la distribution des HCFC. Le règlement actuel a été approuvé en 2005 et le système de quotas pour les HCFC est entré en vigueur en 2012. Le ministère de l'Environnement distribue les quotas aux importateurs autorisés et délivre les permis d'importation et commerciaux en collaboration avec le ministère du Commerce et de l'Industrie. Le service des douanes est responsable de la surveillance des importations.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

6. Les activités réalisées dans le cadre de la première tranche sont les suivantes :

- (a) Deux ateliers de formation pour six agents des douanes et 70 inspecteurs

¹ La demande de financement aurait dû être présentée en 2013.

environnementaux sur l'identification et le contrôle des HCFC et les équipements à base de HCFC, ainsi que l'achat et la distribution de deux identificateurs de réfrigérants et 20 boîtes à outils pour les équipements de réfrigération; et

- (b) Un atelier de formation pour 12 techniciens sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération, y compris la récupération, le recyclage et la manipulation sécuritaire des réfrigérants à base d'hydrocarbures avec l'aide de l'association de réfrigération de la Guinée équatoriale. L'association aidera également à effectuer d'autres ateliers de formation et à mettre en œuvre un programme de certification pour les techniciens.

Mise en œuvre et suivi du projet

7. L'Unité nationale pour l'ozone, assistée par un expert en réfrigération, a surveillé les activités du PGEH et a recueilli des données pertinentes.

Taux de décaissement du financement

8. En mars 2015, sur les 115 000 \$ US approuvés à ce jour (40 000 \$ US pour le PNUE et 75 000 \$US pour l'ONUDI), 114 858 \$ US ont été décaissés (39 896 \$ US pour le PNUE et 74 962 \$US pour l'ONUDI). Le solde de 142 \$ US sera décaissé en 2015.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche du PGEH

9. Dans le cadre de la deuxième tranche du PGEH à mettre en œuvre sur une période de deux ans, le gouvernement de la Guinée équatoriale mettra en œuvre les activités suivantes :

- (a) Deux ateliers pour au moins 40 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques de réfrigération, les techniques de récupération et de recyclage, ainsi que sur la manipulation sécuritaire des hydrocarbures (PNUE) (10 000 \$ US);
- (b) Deux ateliers dans les principaux ports pour au moins 20 agents des douanes et 30 inspecteurs environnementaux et agents du ministère du Commerce sur la surveillance et le contrôle des importations et de la distribution des HCFC (PNUE) (10 000 \$ US); et
- (c) Supervision de la mise en œuvre du PGEH avec l'aide d'un consultant national, y compris la surveillance et l'évaluation (PNUE) :
 - (i) services du consultant (7 000 \$ US) et
 - (ii) déplacement du personnel pour la coordination du projet (3 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation des HCFC

10. La référence de base pour les HCFC a été établie à 6,31 tonnes PAO, calculée à partir des consommations actuelles de 6,22 tonnes PAO et 6,4 tonnes PAO déclarées pour 2009 et 2010 respectivement en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Il n'y a aucun changement sur le taux de financement accordé. Le gouvernement de la Guinée équatoriale a communiqué des données de

consommation des HCFC pour 2013 (5,12 tonnes PAO) et a fourni la consommation estimée en 2014 (5,0 tonnes PAO), qui est inférieure à la consommation maximale admissible de 6,31 tonnes PAO.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

11. Conformément à la décision 63/17, une confirmation a été reçue de la part du gouvernement, selon laquelle un système national exécutoire de permis et de quotas relatif à l'importation et l'exportation de HCFC est en place et que le système est conforme au Protocole de Montréal. Le gouvernement de la Guinée équatoriale a établi le quota de 2015 à 5,0 tonnes PAO, ce qui est inférieur à la consommation maximale admissible de 5,66 tonnes PAO pour cette année, afin d'éviter tout excès dans les importations de HCFC et d'utiliser la différence de 0,66 tonne PAO pour les cas d'urgence. Pour les années suivantes, le quota annuel sera calculé en fonction des niveaux autorisés par le Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

12. Lors de la 73^e réunion, le PNUE et l'ONUDI ont déclaré un retard dans la mise en œuvre de la première tranche en raison des contraintes de déplacement causées par des perturbations sociales dans le pays, et un retard dans l'achèvement du processus de dédouanement pour l'équipement acheté. Ces contraintes ont été surmontées et les activités prévues dans le cadre de la première tranche ont été mises en œuvre. Sur les 150 agents des douanes et d'exécution et les 200 techniciens qui devaient être formés dans le cadre de la phase I, 76 agents des douanes et d'exécution et 42 techniciens ont reçu la formation. Toutefois, 50 agents des douanes et d'exécution et 40 techniciens en réfrigération supplémentaires seront formés pendant la deuxième tranche de la phase I.

13. En ce qui concerne la viabilité à long terme du programme de formation pour les techniciens, le PNUE a indiqué que le pays envisageait d'inclure dans le programme des écoles de formation existante un module sur l'ozone. L'association de réfrigération participera au programme de formation et à la certification des techniciens en réfrigération. En outre, le pays envisage de subventionner de nouveaux équipements offrant une solution de remplacement au HCFC-22 et d'augmenter les taxes sur les équipements à base de HCFC -22; cependant, la proposition sera présentée au conseil sous-régional de la CEMAC pour une analyse approfondie.

14. À la demande de savoir si la modernisation des hydrocarbures est favorisée par le PGEH ou si elle se déroule en dehors du PGEH en Guinée équatoriale, le PNUE a indiqué qu'il n'y avait aucune promotion d'une modernisation à ce stade. L'approche actuelle du secteur de l'entretien se concentre sur la promotion des bonnes pratiques en réfrigération, y compris les pratiques de récupération et de recyclage.

Mise en œuvre et suivi du projet

15. L'Unité nationale pour l'ozone coordonne et gère toutes les activités de surveillance du PGEH. Pendant la mise en œuvre de la première tranche, l'Unité nationale pour l'ozone a été confrontée à des difficultés en raison des perturbations sociales dans le pays et au fait que l'administrateur national pour l'ozone a été affecté à des activités non liées aux HCFC au sein du ministère de l'Environnement. Le PNUE a indiqué depuis que ce problème a été résolu et que l'administrateur est maintenant pleinement engagé avec l'Unité nationale pour l'ozone. Le PNUE entreprendra une mission sur le terrain en Guinée équatoriale en avril 2015 afin de tenir de nouvelles discussions avec les autorités de haut niveau sur la mise en œuvre du projet.

Conclusion

16. La présentation de la demande de la deuxième tranche dans le cadre de la phase I a été retardée pendant quatre ans en raison des perturbations sociales et des changements au sein de l'Unité nationale pour l'ozone. Toutefois, la mise en œuvre du PGEH progresse et le pays est en conformité avec le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif. Le système de permis et de quotas d'importation du pays est opérationnel et permettra de réduire la consommation des HCFC, conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Les agents des douanes, les inspecteurs environnementaux et les techniciens en réfrigération ont été formés, et des équipements et des outils ont été distribués aux ateliers et aux centres de formation sur la réfrigération. Le taux de décaissement du financement est de plus de 99 %. Les activités réalisées dans le cadre de la première tranche et celles prévues pour la deuxième tranche, y compris la formation supplémentaire, l'achat et la distribution d'équipements et d'outils aux ateliers de réfrigération, renforceront le secteur de l'entretien et veilleront à la viabilité à long terme des activités proposées dans la phase I du PGEH.

RECOMMANDATION

17. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion d'élimination des HCFC (PGEH) en Guinée équatoriale; et recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour la Guinée équatoriale et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2015-2016 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que dans le cas où la Guinée équatoriale devait décider de procéder à la modernisation et à l'entretien associé à des réfrigérants inflammables et toxiques dans les équipements de réfrigération et de climatisation conçus à l'origine pour des substances non inflammables, le pays assumerait toutes responsabilités et tous risques connexes, et procéderait conformément aux normes et protocoles pertinents.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, deuxième tranche)	30 000	3 900	PNUE